

QUAND

Le lancement du programme de formation aura lieu au Salon du taxi de Montréal prévu les 16 et 17 octobre 2012. Des cours y seront même proposés. Par la suite, les cours seront offerts sur une base continue.

MESURES TRANSITOIRES

Les détenteurs de permis de chauffeurs de taxi qui doivent renouveler leur permis dans la période du 16 octobre 2012 au 31 décembre 2013 doivent avoir suivi un minimum d'une journée de formation. Pour les autres renouvellements prévus après cette période, les détenteurs doivent avoir suivi l'équivalent de deux journées de formation tel que prévu au Règlement sur le transport par taxi.

SUBVENTIONS

Camo-Route a obtenu des subventions du gouvernement du Québec pour le financement d'une partie de la formation. Pour plus de détails, visitez son site web au www.camo-route.com



POUR NOUS JOINDRE

Bureau du taxi et du remorquage
de la ville de Montréal

4949, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3H6
Téléphone : 514 280-6600
Télécopieur : 514 280-6596
taxi-remorquage@ville.montreal.qc.ca
www.ville.montreal.qc.ca/taxi

Ce dépliant d'information est une production du Bureau
du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal



FORMATION

taximontréal

Programme de formation continue
pour les chauffeurs de taxi de montréal



OBJECTIF DU PROGRAMME

Les objectifs principaux du programme de formation sont la valorisation et la reconnaissance du métier de chauffeur de taxi. Plus précisément, il vise à :

- permettre aux chauffeurs d'acquérir les compétences requises pour bien servir et transporter chacune des clientèles ;
- donner un aspect professionnel au métier et le faire reconnaître par la population, ce qui engendre fierté et motivation chez les chauffeurs.

CONTENU DES FORMATIONS

Les cours offerts sont dispensés par des professionnels de la formation et leur contenu est approuvé par le Bureau du taxi et du remorquage de Montréal.

Les cours prévus au programme de formation sont spécifiquement développés pour la profession de chauffeur de taxi afin d'améliorer la qualité des services offerts par ceux-ci.

Les quatre catégories de formation proposées sont les suivantes :

- Clientèle touristique
- Clientèle du transport adapté
- Clientèle Or
- Clientèle Verte

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Les formations s'adressent à tous les détenteurs de permis de chauffeurs de taxi qui doivent renouveler leur permis de travail à Montréal.

POURQUOI SUIVRE LES FORMATIONS

Pour se conformer à l'article 73 du Règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 de la Ville de Montréal qui stipule : « Pour obtenir le renouvellement de tout permis de chauffeur, le requérant doit démontrer qu'il a suivi l'équivalent de 2 jours de formation sur une ou des matières approuvées par le Bureau »

INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Vous pouvez vous inscrire aux cours en contactant l'un des centres de formation reconnus par le ministère de l'Éducation et le ministère des Transports du Québec. Les cours sont dispensés par les centres de formation suivants :

Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec (CFPITQ)
514 274-7373

Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (CFTR)
École du taxi
514 279-6873

Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC)
418 634-5580

Une formation
adaptée à vos
besoins et à ceux
de vos clientèles

